



M A I R I E
D E
V O L O N N E

(04290)

Afférents au C. Municipal... : 1 9
En exercice.....: 1 9
PRÉSENTS..... : 1 0
Qui ont pris part à la DCM. : 1 0
Date de la CONVOCATION :
2 juillet 2025.

dcm 05 / 250709

Envoyé en préfecture le 31/07/2025

Reçu en préfecture le 31/07/2025

Publié le

ID : 004-210402442-20250709-05_250709-DE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (Séance du 9 juillet 2025)

L'an deux mille vingt-cinq et le 9 juillet, à 18 Heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine COSSERAT, Maire.

. **PRÉSENTS (10)** : Sandrine COSSERAT, Nathalie VANNI, Patricia PERONA-MENA, Marie-Anne MULLER, Michel BLASZCZYK, Claude FARGETON, Christian HERPIN, Renée VIARD-SIRI, Nathalie BOURRIEL, Emmanuel MULLER.

. **ABSENTS (09)** : Jean-François POPIELSKI, Anne VANCAUWENBERGHE, Thomas OLIATI, David FERRIGNO, Adrien ETIENNE, Jacques BONTE, Anne PIOLI, Frédéric ESCUYER, Catherine BALP.

. **SECRETARE DE SEANCE** : Renée VIARD-SIRI

. **OBJET** : Opération « Rénovation exemplaire de l'école élémentaire » : nouveau plan de financement et demandes d'aides financières et d'une dérogation à 10% d'autofinancement.

Par délibérations en date du 25 janvier 2023 et du 14 avril 2025, le conseil municipal avait approuvé l'opération « Rénovation Exemplaire de l'Ecole Elémentaire » et validé le plan de financement prévisionnel.

Suite au comité des financeurs qui s'est tenue en mairie le 17 juin 2025, la commune peut solliciter des demandes d'aides financières auprès de l'Agence Nationale du Sport et du Département des Alpes-de-Haute-Provence au titre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale. Par conséquent, le plan de financement a été ventilé :

| | Coût HT € |
|--|--------------------|
| Rénovation exemplaire de l'école élémentaire | 1 776 396 € |
| <i>Bâtiment principal école</i> | 922 093 € |
| <i>Salle Agora</i> | 459 809 € |
| <i>Bâtiment ALSH Périscolaire – accueil jeune</i> | 394 493 € |
| Préau - verrière photovoltaïque en autoconsommation | 63 904 € |
| Désimperméabilisation et renaturation de la cour d'école | 196 067 € |
| Etudes : diagnostic, maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, CSPS, ... | 200 000 € |
| Missions complémentaires liées à l'ambition durable du projet : AMO – labellisation BDM, diagnostic air, STD, diagnostic et mission réemploi | 70 000 € |
| Mobilier – école et salle Agora | 45 000 € |
| Mobilier ALSH Périscolaire – Accueil jeune | 35 000 € |
| Budget total | 2 386 366 € |
| FNCCR – fonds Chêne / Etudes MOE | 120 000 € |
| FNCCR – fonds Chêne / Soutien BDM | 20 080 € |
| REGION SUD – CRET I / Travaux et études | 421 000 € |
| REGION SUD – SUD PV+ / Verrière PV | 15 976 € |

.../...

| | |
|---|----------------------------------|
| Etat – DETR 2025 / Travaux sur bâtiment principal | Reçu en préfecture le 31/07/2025 |
| Etat – DETR 2026 / Travaux salle Agora et mobilier | Publié le 416 082 € |
| Fonds vert – amélioration thermique des bâtiments 2025 | 251 400 € |
| Fonds vert – renaturation cour d'école 2026 / Cour d'école | 133 096 € |
| ANS 2026 / Travaux sur salle agora sport et mobilier | 49 917 € |
| CAF – ALSH Périscolaire – accueil jeune / Travaux, études et mobilier | 287 696 € |
| Contrat Départemental de Solidarité Territoriale / Travaux Bâtiment ALSH Périscolaire – accueil jeune et mobilier | 128 848 € |
| Autofinancement mairie (10%) – loi de mars 2024 A financer par emprunt Edurenov BDT – Intractinf ou Edupret Autofinancement 240 k€ + Delta TVA-FCTVA 82k€ / emprunt de 400k€ sur 25 ans | 239 557 € |
| Financement total | 2 282 920 € |

Il est proposé d'approuver ce nouveau plan de financement, d'autoriser à solliciter les aides financières et à déposer les demandes de subventions auprès des différents financeurs.

Il est proposé de solliciter la dérogation à 10% d'autofinancement comme prévu par l'article L1111-10 du CGCT.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité des votants (10 voix POUR)** :

- **APPROUVE** le « nouveau » plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- **SOLLICITE** la dérogation à 10% d'autofinancement telle que prévue par l'article L1111-10 du CGCT ;
- **AUTORISE** Madame le Maire (ou son représentant) à solliciter les aides financières et à déposer les demandes de financements auprès des organismes ;
- **AUTORISE** Madame le Maire (ou son représentant) à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré à VOLONNE, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Sandrine COSSERAT



La Secrétaire de séance,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de MARSEILLE, dans un délai de deux (02) mois à compter de son affichage et de sa transmission au Contrôle de Légalité.